



Rapport 2022 sur les Principales Incidences Négatives (PAI)

30 juin 2023

Table des matières

Résumé relatif aux principales incidences négatives	3
Description des principales incidences négatives sur la durabilité	3
Description des politiques permettant d’identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur la durabilité	6
Politique d’engagement	7
Références aux normes internationales	8
Comparaison historique	8

Résumé relatif aux principales incidences négatives

Acteur des marchés financiers: NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS (LEI : 9695004JBXBCUOSM8238)

NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS (LEI : 9695004JBXBCUOSM8238) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Sur l'année 2022, vis-à-vis des calculs de PAI, par revue et analyse des instruments financiers en direct pour ses fonds et par transposition pour les fonds de fonds, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS a classé ses produits financiers en 3 catégories :

- (i) Produits financiers pour lesquels les informations sont disponibles (fonds de fonds actions) ;
- (ii) Produits financiers pour lesquels les informations sont soit non disponibles, soit non exploitables (fonds de Private Equity, fonds de fonds de multigestion alternative et de fonds de fonds de dette privée) ;
- (iii) Produits financiers exclus du périmètre en raison de la nature des actifs sous-jacents (dérivés, actifs en liquidation).

Description des principales incidences négatives sur la durabilité

Les politiques relatives à l'identification et la hiérarchisation des PAI ont été approuvées par l'organe de direction de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS en date du 15 juin 2023.

En conformité avec la réglementation SFDR, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS a calculé, pour la première année, les 14 PAI (Principal Adverse Impact ou Principales Incidences Négatives).

Au-delà des 14 PAI obligatoires, la réglementation SFDR prévoit également que les acteurs de marchés financiers ajoutent au minima deux indicateurs supplémentaires, l'un lié à l'environnement, et l'autre sur les questions sociales. Pour choisir ces indicateurs, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS s'est appuyé sur deux critères : (i) le niveau de couverture et (ii) l'importance et le lien des thèmes avec l'approche d'investissement responsable de la société.

Les deux indicateurs choisis par NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS sont les suivantes :

- **Environnement : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone**

Contribuer à l'atténuation du changement climatique est un pilier important de l'approche ESG de

NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS. En plus de suivre l'intensité carbone de ses portefeuilles, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS considère qu'il est important d'avoir une optique de transition, et de privilégier également les entreprises qui se sont fixées des objectifs de réduction de leur émission de carbone. La couverture de cette mesure a également été un facteur important dans le choix de cet indicateur optionnel.

- Social : Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme

Le pilier social est un élément clé de l'approche ESG de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS. En plus d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial (UNGC), NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS a jugé pertinent de suivre de près les problèmes et les incidents graves liés aux droits de l'homme en sélectionnant ce PAI optionnel. La couverture de cette mesure a également été un facteur important dans le choix de cet indicateur optionnel.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement			
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Indicateur 2022	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	4 770.85
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1 424.44
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	21 363.71
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	74.3
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	132.12
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	3.95%
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	63.85%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	N/A*
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	4.06%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.15
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.60

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.07%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	37.29%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	N/A*
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39.05
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0%
Indicateurs optionnels			
Emissions	15. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	44.84%
Social	16. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	0.39

*Ces indicateurs ne sont pas publiés en raison d'un taux de couverture très faible (< 10%).

Description des politiques permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur la durabilité

De manière générale, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS observe la faible disponibilité des données pour les indicateurs PAI, qui entraîne pour certains d'entre eux des taux de couverture insuffisants pour cette revue analytique. La source de données utilisée par NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS pour reporter sur ces indicateurs est Sustainalytics (Morningstar).

NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS prend en compte les indicateurs PAI dans ses processus d'investissement de 3 manières différentes :

- **Politique d'exclusion** : PAI 4, 10, 14
- **Analyse ESG** (suivi des portefeuilles à travers d'indicateurs de performance clés) : PAI 1, 2, 3, 4, 13, 15
- **Dialogue et engagement** : PAI 1, 2, 3, 4, 10, 13, 14, 15, 16

En ce qui concerne les autres PAI non-mentionnés ci-dessus, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS les considère pertinents, mais ils n'ont pas été encore pris en compte au cours de la période de référence, en raison d'une couverture faible ou des limitations imposées par les fonds de fonds sous-jacents, sur lesquels elle n'a aucune maîtrise de leurs décisions d'investissement.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés				
<i>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</i>				
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Couverture	Prise en considération	Source
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Très bonne	Analyse ESG, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
	2. Empreinte carbone	Très bonne	Analyse ESG, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Très bonne	Analyse ESG, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Très bonne	Analyse ESG, politique d'exclusion, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Moyenne	-	Sustainalytics (Morningstar)
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Faible	-	Sustainalytics (Morningstar)
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Très bonne	-	Sustainalytics (Morningstar)
Eau	8. Rejets dans l'eau	Faible	-	Sustainalytics (Morningstar)
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Moyenne	-	Sustainalytics (Morningstar)

<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>				
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Très bonne	Politique d'exclusion, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Très bonne	-	Sustainalytics (Morningstar)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Moyenne	-	Sustainalytics (Morningstar)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Très bonne	Analyse ESG, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Très bonne	Politique d'exclusion, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
<i>Indicateurs optionnels</i>				
Emissions	15. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Très bonne	Analyse ESG, dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)
Social	16. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Très bonne	Dialogue et engagement	Sustainalytics (Morningstar)

Politique d'engagement

NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS considère l'engagement comme partie intégrante de la démarche responsable.

Au cours de l'année 2022, en termes d'investissement responsable et analyse des PAI, les engagements avec les sociétés de gestion investies ont été concentrés sur le respect de la **politique d'exclusion** (PAI 4, 10, 14), **suivi des controverses** (PAI 10, 16), et **dialogue sur les émissions/combustibles fossiles** (PAI 1, 2, 3, 4, 15) et la **parité hommes-femmes** (PAI 13).

Plus de détails sont disponibles dans le rapport sur la stratégie climatique et responsable 2022 (Article 29 LEC), disponible sur le site internet de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687 - Article 29-juillet 2023.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687_-_Article_29-juillet_2023.pdf)

Références aux normes internationales

NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS s'engage à accompagner le développement de la finance durable et soutenir des initiatives en lien avec ses convictions.

En octobre 2017, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS a signé les « **Principles for Responsible Investment** » (UN PRI). Au-delà des PRI, la Société de Gestion se réfère aux normes internationales suivantes :

- L'Accord de Paris ;
- Le Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les Principes directeurs de l'OCDE ;
- La Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo.

En tant que gestionnaire de fonds de fonds, NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS encourage les sociétés de gestion gérants les supports d'investissement sélectionnés à s'engager dans différentes initiatives et chartres qui lui semblent essentielles, par exemple :

- TCFD ;
- CDP ;
- Climate Action 100+ ;
- NZAMi ;
- SBTi ;
- Finance for Biodiversity Pledge.

Comparaison historique

Compte de cette première année de publication réglementaire des données liées aux PAI, une comparaison historique de la période considérée avec la période précédente sera effectuée à partir de 2024 sur les données 2023 vs celles de 2022.

AVERTISSEMENT IMPORTANT

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication réglementaire est destinée aux investisseurs professionnels et non-professionnels au sens de la directive MIF. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT SAS.

NEWALPHA ASSET MANAGEMENT

128 boulevard Raspail

75006 Paris, France

Tel : +331 4456 1000

Fax : +331 4456 1100

Email : info@newalpha.com

www.newalpha.com